

2014-UNAT-432, Azzouz

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a soutenu que l'UNRWA DT avait correctement déterminé que la demande n'était pas à recevoir. Unat a jugé que l'appelant n'avait pas établi que l'UNRWA DT avait commis des erreurs de droit ou de fait pour prendre sa décision. Unat a jugé que l'affirmation de l'appelant selon laquelle il s'est vu refuser une représentation légale n'avait pas été faite avant Unrwa DT, bien que ce soit une circonstance qui était connue de l'appelant à l'époque. Unat a jugé que cela ne permettrait pas que la question soit soulevée pour la première fois en appel. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UNRWA DT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Jugement de l'UNRWA DT: Le requérant a contesté la décision qui a nié le transférer au poste de commis de la clinique alors à l'époque du département médical de la région d'Al Elins à Damas. UNRWA DT a rendu le jugement n ° UNRWA / DT / 2013/013 rejetant la demande comme une rationne materiae à recevoir au motif que le demandeur n'avait pas demandé d'examen de la décision conformément à la règle 111.2 (1) (1) (a) et que Un Unrwa dt avait eu Aucune juridiction pour renoncer à cette exigence. L'UNRWA DT a constaté que, en tout état de cause, la demande a été rendue sans but depuis que le demandeur avait été séparé en réponse à sa demande de retraite volontaire précoce qui a remplacé la décision du commissaire général de mettre fin à ses services.

Principe(s) Juridique(s)

La procédure d'appel est de nature corrective et n'est pas l'occasion pour une partie insatisfaite de réaliser son cas. Une partie ne peut que répéter les arguments d'appel qui n'ont pas réussi à la cour inférieure. Il doit plutôt démontrer que le tribunal ci-dessous a commis une erreur de fait ou de loi justifiant l'intervention de

Unat.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Azzouz

Entité

OSTNU

Numéros d'Affaires

2013-494

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Mar 2016

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TANU)

Appel

Matière (ratione materiae)

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Droit Applicable

UNRWA Règles du personnel de la région

- Disposition 111.2

Jugements Connexes

2010-UNAT-056

2010-UNAT-035

2013-UNAT-340